



FINANCES  
SAINT-JEAN-LE-BLANC

# RAPPORT DE PRESENTATION

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### *BUDGET COMMUNAL*

Sommaire

<b>I. LES RESULTATS DE L'EXERCICE .....</b>	<b>5</b>
<b>RESULTATS 2019 ET VARIATIONS DU RESULTAT 2019/2018 .....</b>	<b>5</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>6</b>
<b>A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. LES RECETTES REELLES.....	6
2. LES OPERATIONS D'ORDRE .....	11
3. LE REPORT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	11
<b>B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : .....</b>	<b>11</b>
1. LES DEPENSES REELLES : .....	11
2. LES DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	23
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>A. LE SOLDE D'EXECUTION .....</b>	<b>24</b>
<b>B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :.....</b>	<b>24</b>
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE) S'ELEVENT A 2 838 822,47 €.....	24
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES SUR 2019 :.....	25
<b>C. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>26</b>
3. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	26
4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES SUR 2020 : .....	27
<b>IV. L'ETAT DE LA DETTE.....</b>	<b>30</b>
<b>V. LES EMPRUNTS GARANTIS.....</b>	<b>30</b>
<b>VI. RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT .....</b>	<b>30</b>
<b>VII. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS .....</b>	<b>31</b>

## Principaux sigles et abréviations

<b>AC</b>	<b>Attribution de Compensation</b>
<b>BP</b>	<b>Budget Primitif</b>
<b>CA</b>	<b>Compte administratif</b>
<b>CAF</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>
<b>CIA</b>	<b>Complément Indemnitaire Annuel</b>
<b>DGF</b>	<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>
<b>DNP</b>	<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>
<b>DRF</b>	<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>
<b>DSC</b>	<b>Dotation de Solidarité Communautaire</b>
<b>DSI</b>	<b>Direction des Systèmes d'Information</b>
<b>DSR</b>	<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>
<b>FCTVA</b>	<b>Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée</b>
<b>FDTP</b>	<b>Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle</b>
<b>FPU</b>	<b>Fiscalité Professionnelle Unique</b>
<b>GIPA</b>	<b>Garantie individuelle du pouvoir d'achat</b>
<b>GVT</b>	<b>Glissement Vieillesse Technicité</b>
<b>OMET</b>	<b>Orléans Métropole</b>
<b>PPCR</b>	<b>Parcours professionnels, carrières et rémunérations</b>
<b>RAR</b>	<b>Reste à Réaliser</b>
<b>RODP</b>	<b>Redevance d'Occupation du Domaine Public</b>
<b>RRF</b>	<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>

# INTRODUCTION

---

Le compte administratif (CA) constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1 en temps normal ; **Pour cette année particulière en raison de la crise sanitaire, cette date est reportée au 31 juillet 2020. La date limite d'envoi du compte administratif au contrôle de légalité est reportée au 15 août 2020.**

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il présente le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence.

Le présent rapport de présentation a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction budgétaire M14.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation.

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate<sup>(1)</sup> démographique qui regroupe les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).

<sup>(1)</sup> Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> du ministère du Budget et des Comptes Publics.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le Compte Administratif 2019 du Budget Principal a été précédé par :

- L'ouverture des crédits d'investissements dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts l'année précédente, le 18 décembre 2018 ;
- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 26 février 2019 ;
- Le vote du budget primitif 2019 intervenu le 9 avril 2019 ;
- La décision modificative n°1 votée le 10 septembre 2019 ;
- La décision modificative n°2 votée le 17 décembre 2019 ;

Le budget 2019 a été construit sur les éléments de cadrage énoncés à savoir :

- Stabilité des taux de la fiscalité directe locale.
- Maîtrise des dépenses de gestion.

## I. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

### Résultats 2019 et variations du résultat 2019/2018

FONCTIONNEMENT	2018 RAPPEL	2019
Recettes de fonctionnement réalisées	8 523 183,00	8 709 520,12
Dépenses de fonctionnement réalisées	7 207 293,81	7 099 400,39
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (déficit)</b>	<b>1 315 889,19</b>	<b>1 610 119,73</b>
Excédent de fonctionnement reporté à la clôture de N-1(002)	2 303 800,98	2 172 028,51
<b>Résultat global de fonctionnement à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 619 690,17</b>	<b>3 782 148,24</b>

INVESTISSEMENT	2018	2019
Recettes d'investissement réalisées	2 099 058,89	2 838 822,47
Dépenses d'investissement réalisées	2 601 681,52	2 021 306,40
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-502 622,63</b>	<b>817 516,07</b>
Résultat d'investissement reporté à la clôture de N-1(001)*	-256 919,52	-759 542,15
<b>Résultat global d'investissement à la clôture de l'exercice</b>	<b>-759 542,15</b>	<b>57 973,92</b>

	2018	2019
<b>RESULTAT FINAL DE CLOTURE (fonctionnement + investissement)</b>	<b>2 860 148,02</b>	<b>3 840 122,16</b>

Le résultat cumulé de fonctionnement de **3 782 148,24 €** sert en priorité à couvrir le besoin de financement en investissement de 698 759,75 € (résultat global d'investissement + résultats sur reports).

L'excédent net de + **3 083 388,49 €** correspond, en comptabilité budgétaire, au **fonds de roulement de la collectivité**. Il était fin 2018 de 2 172 028,51 € fin 2018, soit une variation à la hausse de 34,26 %.

REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES	113 923,00	140 198,00
REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES	802 042,51	896 931,67
DEFICITS SUR REPORTS	-688 119,51	-756 733,67
<b>RESULTAT FINAL NET</b>	<b>2 172 028,51</b>	<b>3 083 388,49</b>

S'agissant de l'appréciation du compte administratif 2019, il convient dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes depuis ces deux dernières années.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution budgétaire 2019 de la section de fonctionnement fait ressortir un **excédent de 1 610 119,73 €**.

### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 8 709 520,12 € dont :

- Recettes réelles de fonctionnement = 8 654 669,79 €
- Recettes d'ordre = 54 850,33 €

#### 1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont composées des recettes de gestion courante ainsi que des produits financiers exceptionnels.

Chapitre		Budgété 2018	Réalisé 2018	% de réalisation	Budgété 2019	Réalisé 2019	% de réalisation	Différence entre 2019/2018 sur le réalisé	Variation 2019/2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 195,00	81 848,38	163,06%	25 000,00	27 244,62	108,98%	-54 603,76	-66,71%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 090 886,00	1 228 467,79	112,61%	1 162 275,00	1 260 073,29	108,41%	31 605,50	2,57%
73	IMPOTS ET TAXES	5 047 823,00	5 239 692,70	103,80%	5 285 978,00	5 467 612,14	103,44%	227 919,44	4,35%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 666 914,00	1 669 188,20	100,14%	1 566 277,00	1 604 079,33	102,41%	-65 108,87	-3,90%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	221 503,00	214 587,97	96,88%	254 214,00	273 119,30	107,44%	58 531,33	27,28%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		8 077 321,00	8 433 785,04	104,41%	8 293 744,00	8 632 128,68	104,08%	198 343,64	2,35%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 787,00	48 923,24	72,17%	15 100,00	22 541,11	149,28%	-26 382,13	-53,93%
TOTAL		8 145 108,00	8 482 708,28	104,14%	8 308 844,00	8 654 669,79	104,16%	171 961,51	2,03%

Structure :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	PART DANS LE BUDGET
013	Atténuations de charges	27 244,62	0,31%
70	Produits des services	1 260 073,29	14,56%
73	Impôts et taxes	5 467 612,14	63,18%
74	Dotations et participations	1 604 079,33	18,53%
75	Autres produits de gestion courante	273 119,30	3,16%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		8 632 128,68	99,74%
77	Produits exceptionnels	22 541,11	0,26%
TOTAL		8 654 669,79	100,00%

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 104,16 %. Ce léger dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes certaines.

Les recettes réelles de fonctionnement bénéficient d'une hausse de 171 961, 51 €.

Au sein de ces recettes réelles, les recettes courantes sont en hausse de 198 343,64 €, hausse qui provient, notamment du produit fiscal qui augmente en raison de l'évolution physique des bases sous l'effet du nombre d'habitations créées sur la commune (cf chapitre 73).

### • **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 5 239 692,70 €**

Ce chapitre représente à lui seul **63,18 % des recettes réelles de fonctionnement** contre 61,77 % en 2018. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- une hausse de 227 919,44 € par rapport au compte administratif 2018.
- un taux d'exécution de 103,44 %.

#### ■ **Les contributions directes**

Les contributions directes (taxes foncières et d'habitation) totalisent **4 806 563 €** et représentent 55,54 % des recettes réelles de fonctionnement.

La progression du produit des contributions directes entre 2018 et 2019 (article 73111) est de + 174 945 € soit + 3,78 %. Cette progression correspond à la livraison de 70 logements en 2019 ; 5 pavillons individuels, 50 logements privés et 15 logements sociaux.

#### ■ **La dotation versée par Orléans Métropole**

La ville de Saint Jean le Blanc perçoit une dotation de solidarité communautaire (outil de péréquation entre les communes membres). Elle est de 85 002 €, inchangée depuis qu'elle a été instaurée.

#### ■ **Les autres éléments remarquables**

- **Les taxes additionnelles aux droits de mutations** : elles totalisent **438 350,56 €** contre **388 245,20 €** en 2018. Elles sont en augmentation de 12,91 % marquant le dynamisme des transactions immobilières sur la commune.
- **La taxe sur l'électricité** : son montant atteint **109 673,19 € en 2019** contre 115 679,89 € en 2018 soit une **baisse de 5,19 %**. En application de la loi NOME, cette taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée par les usagers et ne bénéficie pas de la hausse des tarifs.
- **La taxe sur la publicité extérieure** : Le produit 2019 issu de la taxation atteint **7 875,12 €** contre 7 774 ,80 € en 2019.

### • **Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :**

Ce chapitre budgétaire représente **18,53 %** des recettes réelles de fonctionnement contre 19,68 % en 2018. La répartition des dotations et participations est la suivante :

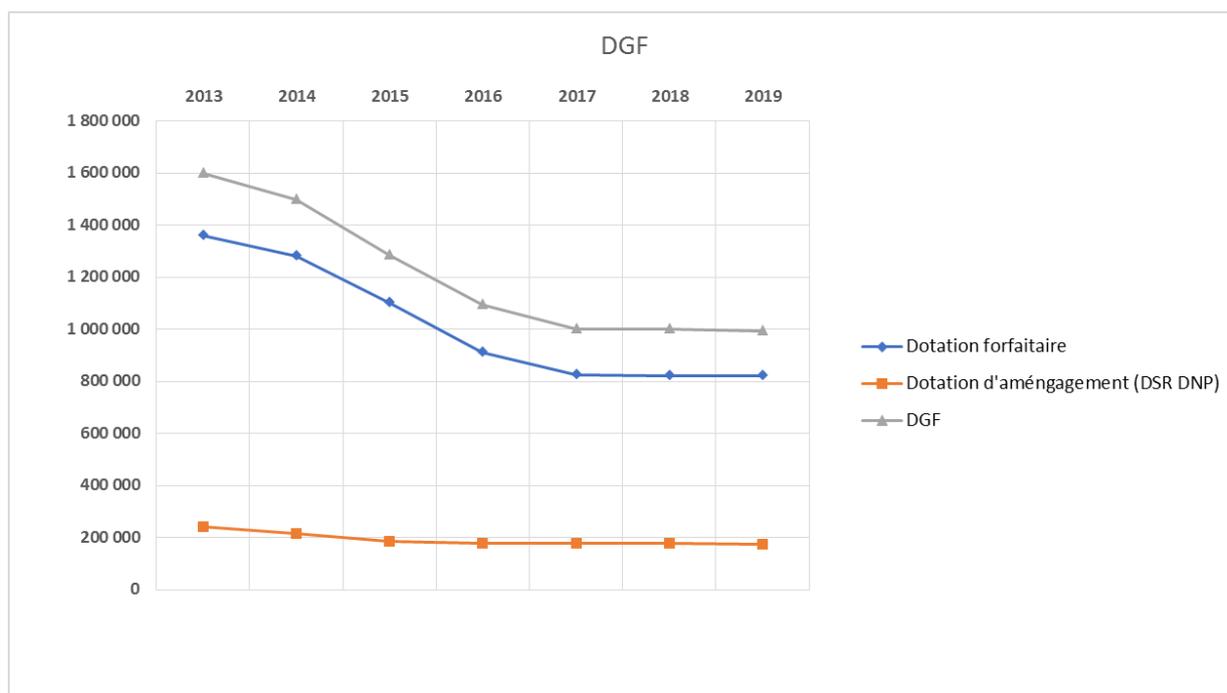
## Les dotations de l'Etat

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée d'une Dotation Forfaitaire, d'une Dotation de Solidarité Rurale et d'une Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La dotation forfaitaire est stabilisée entre 2018 et 2019. Elle passe de 821 759 € en 2018 à 821 124 € en 2019.

### EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dotation forfaitaire (DF)</b>	<b>1 359 402</b>	<b>1 279 542</b>	<b>1 100 249</b>	<b>912 176</b>	<b>823 112</b>	<b>821 759</b>	<b>821 124</b>
<b>Effet variation de population</b>	-7 505	-6 125	-3 223	0	16 816	18 573	17 758
<b>Effet prélèvement pour péréquation</b>	-20 092	-10 083	-22 363	-33 007	-26 828	-19 918	-18 393
<b>Contribution RFP</b>		-63 652	-153 707	-155 066	-79 052	-9	0
<b>+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	<b>240 001</b>	<b>216 812</b>	<b>185 842</b>	<b>179 625</b>	<b>177 138</b>	<b>178 908</b>	<b>172 588</b>
dont DSU	0	0	0	0	0	0	0
dont DSR	80 135	81 517	86 152	89 904	96 389	106 234	107 181
dont DNP	159 866	135 295	99 690	89 721	80 749	72 674	65 407
<b>= DGF (A)</b>	<b>1 599 403</b>	<b>1 496 354</b>	<b>1 286 091</b>	<b>1 091 801</b>	<b>1 000 250</b>	<b>1 000 667</b>	<b>993 712</b>
Perte de recette/an/N-1		-103 049	-210 263	-194 290	-91 551	417	-6 955
Perte de recette cumulée / an		-103 049	-313 312	-507 602	-599 153	-598 736	-605 691
<b>Perte cumulée sur les 6 ans</b>							<b>-2 727 543</b>



La Ville de Saint Jean le Blanc perçoit la dotation de solidarité rurale attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de la strate démographique. Elle est de de 107 181 € en 2019 ; Elle était de 106 234 € en 2018.

La Dotation Nationale de Péréquation passe de 72 674 € à 65 407 €, soit une nouvelle baisse de 10%.

La DNP a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004. Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises (ex-taxe professionnelle, majoration de la part principale), c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

#### **■ Les participations du Département (article 7473)**

La commune reçoit diverses participations du Département

- Pour le fonctionnement de l'école de musique (5 049 €)
- Pour l'activité liée aux arts plastiques (1 962 €)
- Des subventions pour les expositions artistiques ou l'organisation de concerts (2 000 €)

#### **■ Les participations des autres communes (article 74748)**

Les collectivités extérieures participent aux frais de scolarité des élèves extérieurs scolarisés dans nos écoles. La ville a perçu 21 852,52 € en 2019 (24 élèves en élémentaire et 7 élèves en maternelle). La contribution par élève est de 691,72 €.

#### **■ Participations divers organismes (article 7478)**

Les participations des autres organismes s'élèvent à 308 819,11 € contre 2 293 521,79 € en 2018. Elles concernent :

- 245 764,29 € de prestations de service unique de la CAF et la MSA pour le financement de la crèche, de la halte-garderie et du RAM contre 242 077,52 € perçus en 2018.
- 54 713,06 € de prestations de service de la CAF pour les activités en centre de loisirs sans hébergement.
- 2 431,58 € versés par France-Agrimer pour la distribution des fruits dans les écoles.
- 900 € de la CAF pour deux conférences, l'une sur la prévention de l'usage des écrans chez les enfants, la seconde sur la prévention et l'usage des jeux vidéos.

#### **■ L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (article 74832)**

Les fonds départementaux de la taxe professionnelle (FDTP) ont été créés pour mettre en œuvre une péréquation horizontale du produit de la taxe professionnelle au niveau départemental. Les FDTP ont été modifiés lors de la réforme de la taxe professionnelle. Cette dotation est aujourd'hui prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le conseil départemental entre les communes et les EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal. Chaque année, le montant alloué au département est notifié au conseil départemental qui prend une délibération fixant les critères de répartition entre les communes et les EPCI.

La Collectivité a perçu 122 648,82 € en 2019, au titre de ce fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, contre 135 350,44 € en 2018.

#### **■ Autres attributions et participations (article 7488)**

Sur cet exercice, la collectivité n'a pas perçu le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires puisque la collectivité est revenue à la semaine des 4 jours d'école depuis septembre 2018.

Le chapitre 70 « produits des services » totalise 1 260 073,29 € soit 2,57 % de plus qu'en 2018.

▪ Les produits en hausses sont :

- Les concessions dans les cimetières, les redevances et droits des services périscolaires corrélativement à la hausse des effectifs dans nos écoles.
- Le remboursement des frais de personnel du CCAS en raison du rattrapage réalisé au titre de 2018 pour la mise à disposition supplémentaire d'un agent en raison du départ en retraite d'un agent.  
Il est rappelé que les sommes remboursées par le CCAS au titre du travail effectué par les agents communaux font l'objet d'un calcul en fonction du temps consacré par chaque agent en charge des travaux pour le CCAS.

Pour les tâches administratives (y compris pour le portage des repas) :

1 agent : 100 % du salaire

1 agent : 96.68 % du salaire

Pour les tâches comptables et financières :

1 agent : 12 jours par an soit 3.32 % du salaire

1 agent (documents budgétaires) : 6 jours par an soit 1.67 % du salaire.

Pour le portage des repas à domicile :

1 agent : 21 heures par semaine, soit 61 % du salaire

1 agent : 392,50 heures par an

Pour les seniors (chauffeur du véhicule) :

- 1 agent : 2 heures par semaine, soit 6 % du salaire

▪ Les produits en baisse sont :

- Les remboursements d'Orléans-Métropole.  
Le pôle territorial est venu préciser les dépenses éligibles au remboursement. Ainsi, les coûts afférents à l'exploitation du bâtiment des espaces verts n'entrent pas dans le cadre de la convention (électricité, internet, copieurs). Ces dépenses avaient été déclarées et remboursées en 2018.

• **Les autres chapitres budgétaires des recettes réelles de fonctionnement.**

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 75, 76 et 77.

• **Le chapitre 013 « atténuation de charges »**

Ce chapitre comptabilise 27 244,62 € contre 81 848,38 € en 2018. Il recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie (article 6419) et quelques remboursements relatifs à des erreurs de facturation ou de retour de marchandises. Les remboursements sur rémunérations du personnel concernent les indemnités journalières versées par la SOFAXIS qui couvre les arrêts maladie de nos agents titulaires et par la CPAM qui couvre les arrêts maladie de nos agents contractuels.

• **Le chapitre 75 « autres produits de gestion courantes »**

Il comprend les locations du parc privé de la ville et de ses salles. Ce chapitre totalise **273 119,30 € contre 214 587,97 € en 2018** d'où une hausse de 58 531,32 € suite notamment à la réouverture de la salle de Montission après les travaux réalisés en 2018.

- **Le chapitre 77 « produits exceptionnels »**

Il comptabilise 22 541,11 € en 2019. Ce chapitre enregistre les produits des cessions d'immobilisation éventuels, les remboursements de sinistres, les régularisations sur charges constatées d'avance et des remboursements divers. Cette année, la ville a vendu une parcelle rue du Clos Champeau pour la somme de 5 100 €. Elle a reçu le remboursement des frais relatifs à un contentieux sur un permis de construire, Clos des Alisiers, à savoir 1 000 €. Et le SIBAF a remboursé la somme de 13 036,49 € concernant des frais d'électricité pris en charge par la commune pour le bassin d'apprentissage.

## 2. Les opérations d'ordre

A l'inverse des opérations réelles qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie, les opérations d'ordre ne donnent lieu quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

- **Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section »**

Ce chapitre comptabilise les différences sur réalisation des cessions d'immobilisations quand il s'agit de plus-value (11 646,32 € en 2019), les reprises de subventions d'investissement, c'est-à-dire les subventions amortissables (633,00 €) et les travaux en régie (42 258,61 €). La recette réalisée sur ce chapitre s'élève à **54 850,33 €**.

## 3. Le Report de la section de fonctionnement

**Le chapitre 002** comptabilise :

- Le résultat 2018 reporté sur l'exercice 2019 après l'affectation du résultat (2 172 028,51 €).

## B. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 7 207 293,81 € dont :

- Dépenses réelles de fonctionnement = 6 842 090,88 €
- Dépenses d'ordre de fonctionnement = 257 309,51 €

### 1. Les dépenses réelles :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires, leur variation entre 2019 et 2018 et leur part dans le total des dépenses réelles de fonctionnement (DFR). Elles sont composées des charges de gestion des services, des charges financières et exceptionnelles.

Chapitre	Nature	budgeté 2018	Réalisé 2018	% réalisation	budgeté 2019	Réalisé 2019	% réalisation	Ecart 2019/2018	Variation 2019/2018	Part DRF
011	Charges à caractère général	2 317 162,00	2 129 487,17	91,90%	2 283 088,00	2 196 003,46	96,19%	66 516,29	3,12%	32,10%
012	Charges de personnel	4 200 000,00	4 010 435,15	95,49%	4 100 000,00	3 990 249,08	97,32%	-20 186,07	-0,50%	58,32%
014	Atténuations de produits	303 347,00	250 802,00	82,68%	149 149,00	139 631,00	93,62%	-111 171,00	-44,33%	2,04%
65	Autres charges de gestion courante	563 200,00	546 430,04	97,02%	558 526,00	508 514,66	91,05%	-37 915,38	-6,94%	7,43%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>7 383 709,00</b>	<b>6 937 154,36</b>	<b>93,95%</b>	<b>7 090 763,00</b>	<b>6 834 398,20</b>	<b>96,38%</b>	<b>-102 756,16</b>	<b>-1,48%</b>	<b>99,89%</b>
66	Charges financières	7 300,00	6 652,25	91,13%	7 800,00	5 688,77	72,93%	-963,48	ns	0,08%
67	Charges exceptionnelles	493 705,00	6 751,12	1,37%	82 720,00	2 003,91	2,42%	-4 747,21	ns	0,03%
022	Dépenses imprévues	572 000,98	0,00	0,00%	415 814,51	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 456 714,98</b>	<b>6 950 557,73</b>	<b>82,19%</b>	<b>7 597 097,51</b>	<b>6 842 090,88</b>	<b>90,06%</b>	<b>-108 466,85</b>	<b>-1,56%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Hors dépenses imprévues</b>		<b>7 884 714,00</b>	<b>6 950 557,73</b>	<b>88,15%</b>	<b>7 181 283,00</b>	<b>6 842 090,88</b>	<b>95,28%</b>	<b>-108 466,85</b>	<b>-1,56%</b>	

**On remarque dans ce tableau que :**

- les dépenses réelles de 2018 sont de 6 950 557,73 €
- les dépenses réelles de 2019 sont de 6 842 090,88 €
- soit une variation de – 108 466,85 € (-1,56 %).

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : +3,12 %<sup>2</sup>**

Le taux de réalisation est de 96,19 % pour ce chapitre.

Le chapitre 011 affiche une hausse de 3,12 % correspondant à 66 516,29 € de plus qu'en 2018.

Les dépenses du chapitre 011 dont le volume est le plus important, sont les achats de prestations de service et les frais de maintenance.

Au sein de ce chapitre, les postes les plus en baisse sont les frais de maintenance, les dépenses d'énergie et de consommation d'eau, les primes d'assurance, les frais de télécommunications et les dépenses de carburant.

Les postes les plus en hausse sont les achats de prestations de services, l'entretien des terrains, les frais de locations mobilières, l'entretien du matériel roulant et les frais de nettoyage de locaux.

**Evolution des différentes dépenses de fonctionnement du chapitre 011 :**

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018	Evolution en %	Part de l'article sur le chap
Nature	Total réalisé								
6156 - MAINTENANCE	221 600	229 391	214 232	225 434	213 872	184 695	-29 177	-12,94%	8,41%
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	239 148	251 844	255 739	164 376	166 043	142 428	-23 615	-14,37%	6,49%
6228 - DIVERS	11 253	30 166	54 340	33 951	41 992	29 915	-12 077	-35,57%	1,36%
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	59 778	53 198	83 011	103 997	56 271	45 163	-11 109	-10,68%	2,06%
616 - PRIMES D'ASSURANCE	40 152	40 656	41 079	41 590	43 531	33 346	-10 184	-24,49%	1,52%
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	58 305	39 803	45 278	54 785	47 719	38 310	-9 409	-17,17%	1,74%
60622 - CARBURANTS	30 892	26 221	22 556	15 824	27 867	20 065	-7 802	-49,31%	0,91%
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	23 498	22 388	18 435	20 605	29 186	22 132	-7 055	-34,24%	1,01%
617 - ETUDES ET RECHERCHES	9 459	2 789	7 820	3 354	9 833	4 317	-5 516	-164,47%	0,20%
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	16 965	12 771	9 911	9 793	13 291	9 798	-3 493	-35,67%	0,45%
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	8 262	7 210	6 335	6 275	6 336	3 559	-2 777	-44,26%	0,16%
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	38 456	38 203	33 285	30 927	37 878	35 701	-2 177	-7,04%	1,63%
6232 - FETES ET CEREMONIES	12 176	10 157	10 415	11 934	12 711	11 704	-1 006	-8,43%	0,53%
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	651	684	633	1 318	1 204	994	-211	-15,99%	0,05%
60633 - FOURNITURES DE VOIRIE	15 791	14 166	13 568	448	349	180	-169	-37,74%	0,01%
6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIAT	19 542	17 991	19 354	14 348	13 827	13 745	-82	-0,57%	0,63%
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET	726	0	0	0	0	0	0	ns	0,00%
6241 - TRANSPORTS DE BIENS	0	0	0	190	0	0	0	0,00%	0,00%
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEU	1 529	1 490	867	0	0	0	0	ns	0,00%
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	135	0	0	180	180	180	0	0,00%	0,01%
61524 - BOIS ET FORETS	264	0	0	0	0	0	0	ns	0,00%
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	0	2 150	0	2 455	0	0	0	0,00%	0,00%
60613 - CHAUFFAGE URBAIN	46	679	6 757	0	0	0	0	ns	0,00%
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	276	309	276	581	566	627	61	10,51%	0,03%
6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	13 893	9 672	10 704	8 167	5 617	5 685	67	0,82%	0,26%
6256 - MISSIONS	31	179	61	431	243	320	77	17,96%	0,01%
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	112 966	116 041	62 579	13 736	10 735	10 894	159	1,16%	0,50%
60623 - ALIMENTATION	252	311	370	205	194	353	160	77,87%	0,02%
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 055	1 293	1 768	990	1 126	1 329	202	20,45%	0,06%
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 344	2 082	2 280	1 817	1 946	2 158	213	11,70%	0,10%
61523 - VOIRIES ET RESEAUX	355 211	313 494	316 267	64 851	4 289	4 698	410	0,63%	0,21%
60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	21 890	17 968	17 077	14 721	13 852	14 653	802	5,45%	0,67%
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	15 614	20 973	14 001	3 592	6 628	7 685	1 057	29,43%	0,35%
63512 - TAXES FONCIERES	20 374	17 441	18 760	18 192	18 649	19 805	1 156	6,35%	0,90%
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (A	1 785	2 994	2 837	5 355	4 333	5 641	1 308	24,42%	0,26%
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	1 141	73	73	520	345	1 865	1 520	292,23%	0,08%
6238 - DIVERS	0	0	510	6 984	7 198	8 975	1 777	25,44%	0,41%
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	183 664	161 647	160 014	110 103	126 919	128 731	1 813	1,65%	5,86%
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	23 248	22 565	20 518	17 540	18 119	19 986	1 867	10,64%	0,91%
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	8 201	7 765	9 461	5 073	3 422	5 677	2 255	44,45%	0,26%
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	13 768	15 139	14 057	5 131	10 735	13 397	2 662	51,88%	0,61%
6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	27 123	29 589	32 845	29 752	29 916	32 891	2 975	10,00%	1,50%
60621 - COMBUSTIBLES	172 902	171 783	172 493	152 850	135 595	139 520	3 925	2,57%	6,35%
6257 - RECEPTIONS	40 442	48 491	36 919	20 908	24 942	31 963	7 021	33,58%	1,46%
61522 - BATIMENTS	103 884	128 459	164 979	77 845	41 813	49 369	7 556	9,71%	2,25%
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	35 234	44 455	37 032	29 575	22 304	30 406	8 102	27,40%	1,38%
62876 - AU GFP DE RATTACHEMENT	0	0	0	2 325	2 945	11 301	8 356	359,47%	0,51%
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	30 668	40 572	31 504	35 881	30 872	39 669	8 797	24,52%	1,81%
6227 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 213	3 600	2 300	3 840	253	9 072	8 819	229,67%	0,41%
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 377	21 956	39 577	38 913	46 467	55 473	9 006	23,14%	2,53%
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	68 224	78 404	53 593	93 427	106 723	116 330	9 607	10,28%	5,30%
6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMAT	15 887	21 607	8 157	13 369	13 212	25 642	12 430	92,97%	1,17%
61551 - MATERIEL ROULANT	16 610	16 179	16 150	12 805	27 494	43 081	15 587	121,72%	1,96%
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	67 922	58 591	66 508	67 877	61 604	77 938	16 334	24,06%	3,55%
61521 - TERRAINS	99 715	98 384	88 242	11 436	83 080	110 842	27 762	242,76%	5,05%
6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR	410 180	420 628	422 492	468 632	545 260	573 811	28 551	6,09%	26,13%
<b>TOTAL</b>	<b>2 682 724</b>	<b>2 694 603</b>	<b>2 668 021</b>	<b>2 079 205</b>	<b>2 129 487</b>	<b>2 196 019</b>	<b>66 532</b>	<b>3,20%</b>	<b>100,00%</b>

### Les postes en baisse :

#### Article 6156 – frais de maintenance (- 29 177 €)

Cette diminution correspond tout d'abord, à une meilleure prise en compte de nos charges constatées d'avance. L'an passé, 6 676,57 € ont été déduits de l'exercice 2018 et 20 775,23 ont été déduits en 2020. Rappelons que la constatation des charges répond au principe d'annualité budgétaire. Les charges constatées d'avances sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice N alors qu'elles concernent

tout ou partie de l'exercice suivant (Ce sont des contrats qui ont des échéances différentes de l'année civile).

Le solde de la baisse est dû à la résiliation du contrat de maintenance informatique avec la Sté CHRISTOPHE INFORMATIQUE, en raison de la mutualisation avec la DSI ORLEANS-METROPOLE.

#### ■ **Article 60612 – Energie électricité (- 23 615 €)**

Avec la mise en place du nouveau marché, les dépenses d'électricité sont en baisse pour tous les bâtiments mis à part le nouveau restaurant scolaire et le Bassin d'Apprentissage Fixe dont les factures font l'objet d'un remboursement par le SIBAF. Mais la baisse la plus importante provient de l'éclairage public, dont le transfert des contrats à ORLEANS METROPOLE a eu lieu fin 2018, un an après la date prévue. Ainsi, c'est le compte administratif 2019 qui met en exergue ce transfert de contrats avec une économie substantielle de 16 000 €.

#### ■ **Article 6228 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers (- 12 077 €)**

Sur ce compte sont imputés l'achat de spectacles gratuits organisés par le service de la culture et par la Maison de la Petite Enfance, les interventions TAP (qui ont pris fin avec la rentrée scolaire 2018/2019), les inspections ACFI, les frais de traitement des payes par le centre de gestion et divers accompagnements pour le service des Ressources Humaines.

La diminution provient donc essentiellement de la fin des TAP (- 15 473 € par rapport à 2018), de l'achat de spectacles gratuits moins onéreux qu'en 2018 (- 3 843 €) ; diminution atténuée par la hausse des frais de recrutement de personnel.

#### ■ **60611 – Eau et assainissement (- 11 109 €)**

Les plus fortes baisses concernent la consommation d'eau de la salle des fêtes de Montission et du gymnase rue Creuse.

#### ■ **6161 et 6168 – Primes d'assurance (- 10 184 €)**

La diminution des primes d'assurance a été rendue possible avec les nouveaux contrats d'assurance dont la consultation a été lancée par le groupement commandes formé avec Orléans-Métropole. Ces contrats ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### ■ **Article 6262 – Frais de télécommunication (- 9 409 €)**

Les frais de télécommunications sont en baisse. On remarque une diminution sur les consommations de la mairie. Cette diminution est due à la résiliation de l'abonnement SFR sur le haut débit qui a pris fin en juillet 2018 ; Nous voyons ici le bénéfice de la résiliation sur une année complète (- 8 080 €). La consommation des téléphones portables est quant à elle en baisse de 840 €

Les consommations de l'école de musique sont en baisse également de 1 044 €. Toutes les autres consommations sont stables ou en très légère augmentation.

#### ■ **Article 60622 – Carburants (- 7 802 €)**

Cette baisse de consommation s'explique d'une part, par une prise en charge de certains travaux d'entretien des espaces publics par Orléans Métropole. En conséquence, le service des espaces verts a beaucoup moins utilisé d'outils très consommateurs de carburant (souffleurs et aspirateurs à feuilles).

D'autre part, la tonte des espaces verts a également été réduite avec la sécheresse de l'été 2019.

D'autres facteurs interviennent sur cette baisse de carburant, comme le remplacement d'anciens véhicules par des véhicules plus récents, ainsi que la réorganisation des services ayant pour conséquence la réduction de l'utilisation du parc automobile.

#### **Article 617 – Etudes et recherches (- 5 516 €)**

En 2019, ces études concernent des diagnostics énergétiques et diagnostics amiante pour un montant total de 3449 € et une prestation de conseil en organisation pour 868 €

En 2018, nous avons le coût de l'analyse financière présentée en mai 2018 pour 7 800 €. Les diagnostics et bornage de terrains s'élevaient à 1 950 €.

#### **Article 6064 – Fournitures administratives (- 3 493 €)**

Notre stock de ramettes de papier réalisé en 2018 a répondu aux besoins 2019. Ainsi, les frais de fournitures administratives 2019 correspondent aux achats de fournitures administratives habituelles hors ramettes de papier.

#### **Article 60628 – Autres fournitures non stockées (- 2 777 €)**

Sur cet article sont payées les dépenses pharmaceutiques et les dépenses d'huile de vidange.

Après retraitement en raison d'une erreur d'imputation, ce compte est en baisse de 1 814 €.

Alors que l'achat de produits pharmaceutiques réalisé par le service hygiène et sécurité est stable, les achats de couches et autres produits pharmaceutiques pour la crèche et la halte-garderie sont en baisse de 1 245 €.

#### **Article 6247 – Transports collectifs (-2 177 €)**

#### **Les postes en hausse :**

#### **Article 6042 – Prestations de services (+ 28 551 €)**

Les frais de restauration scolaire sont en hausse de 13 860,17 €, corrélativement à la hausse des effectifs. 75 518 repas ont été servis en 2018 et 78 556 repas ont été servis en 2019.

Les prestations Léo Lagrange pour le centre de loisirs sont en hausse de 18 707 €

A contrario les prestations relatives à Dynamik'Ados sont en baisse de 1 686 € et l'achat de spectacles payant en baisse de 3 795 €

#### **Article 61521 - Terrains (+ 27 762 €)**

Cette hausse provient surtout des frais d'élagage d'arbres qui s'élevaient à 6 691 € en 2018 et à 30 591 € en 2019.

#### **Article 6135 – Locations mobilières (+ 16 334 €)**

Un camion benne du service espaces verts est devenu hors d'utilisation en début d'année 2019. Son renouvellement a été demandé à Orléans-Métropole qui, contrairement à la ville de Saint-Jean-le-Blanc, n'inscrit pas ces investissements en décision modificative.

La ville de Saint-Jean-le-Blanc a fait le choix de louer un camion benne pour bénéficier d'un remboursement à hauteur de 64 % au titre de la convention de mise à disposition signée avec Orléans Métropole.

Le montant mensuel de la location est de 14 256 € TTC.

Pour mémoire, les frais de location sont constitués de la location de matériel de sonorisation dans le cadre de la saison culturelle, la location des copieurs, la location de matériel spécifique pour les besoins des

Services Techniques, la location d'un véhicule pour le service de la Crèche et enfin la location du camion benne cité ci-dessus.

#### ■ **Article 61551 – Entretien du matériel roulant (+ 15 587 €)**

La hausse constatée provient d'une part de l'externalisation des dépenses d'entretien durant l'arrêt maladie du mécanicien de la commune mais surtout de l'état du parc véhicules vieillissant.

#### ■ **Article 6184 – Frais de formation (+ 12 430 €)**

En plus des dépenses de formation régulières comme la formation des membres du CHSCT et les formations CACES, la commune a financé une formation pour la reconversion professionnelle d'un adjoint technique, admis au concours d'aide-soignante, ainsi qu'un permis C pour un agent des espaces verts. Les interventions relatives à la rencontre professionnelle des assistants maternels ont également généré des frais supplémentaires, remboursés par les 22 communes membres d'Orléans Métropole.

#### ■ **Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux (+ 9 607 €)**

Le marché avec la Sté Quali-net Nettoyage pour l'entretien régulier des bâtiments publics fait l'objet d'une légère révision de prix ; Elle ne justifie pas l'augmentation de 9 607 €.

En effet, en 2019 des travaux exceptionnels ont été réalisés :

- Nettoyage de la toiture des serres : 5 000 €
- Nettoyage de l'élémentaire Jean Bonnet après les travaux d'été : 2 532 €
- Nettoyage de la maternelle Jean Bonnet après travaux d'été : 1 170 €
- Entretien ménager de la maternelle Maurice Genevoix après travaux d'été : 1 536 €
- Nettoyage du tatami salle art martiaux : 2 592 €

#### ■ **Article 6288 – Autres services extérieurs (+ 9 006 €)**

Les autres services extérieurs sont composés du nettoyage des déchets du marché de l'île de Corse par l'Association Val Espoir, les frais d'instruction d'urbanisme par la Ville d'Orléans, la redevance spéciale de traitement des ordures ménagères due à Orléans-Métropole et les frais de mise en fourrière des véhicules.

En 2019, une dépense exceptionnelle de 8 160 € a été réalisée pour l'enlèvement de déchets amiantés sur un terrain appartenant à la commune.

Le coût des instructions d'urbanisme est hausse de 6 582 € par rapport à 2018.

#### ■ **Article 6236 – Catalogues et imprimés (+ 8 797 €)**

Sur ce compte sont réglés les catalogues, les imprimés (reproduction de plans relatifs au marché de la salle polyvalente, imprimés en urbanisme ou état civil) mais également tous les frais d'impression relatifs à la communication municipale. Ces frais ont été plus importants et plus qualitatifs en 2019 (impression de bâches pour la saison culturelles)

#### ■ **Article 62876 – Frais au groupement de fiscalité de rattachement (+ 8 356 €)**

Il s'agit des refacturations au titre des prestations ou logiciels mutualisés avec Orléans-Métropole mais aussi de la refacturation des prestations médicales assurées par

#### ■ **Article 60632 – Autres services extérieurs (+ 8 102 €)**

Le compte 60632 enregistre les dépenses de fournitures et de petit outillage.

### ■ Article 61522 – Entretien des bâtiments (+ 7 556 €)

Pour mémoire, les dépenses d'entretien des immeubles ne peuvent concerner que des propriétés de la collectivité. La réparation est destinée à remettre les biens en bon état d'utilisation. Les dépenses d'entretien et de réparation constituent des charges de fonctionnement quand elles n'augmentent pas la valeur ou la durée de vie des immobilisations. Les dépenses qui ont pour effet de maintenir les éléments d'actif dans un état normal d'utilisation jusqu'à la fin de leur durée de vie prévisible ont le caractère de charges de fonctionnement. Dans le cas contraire, elles constituent des immobilisations.

En 2019, les dépenses d'entretien de bâtiment concernent principalement le programme de remise en état des gouttières et l'entretien des toitures.

### ■ Article 6257 – Frais de réception (+ 7 021 €)

Les frais de réception sont en hausse en grande partie en raison de l'accueil de la délégation de notre ville jumelle Bad Friedrichshall.

Les frais relatifs à l'accueil des artistes pour la saison culturelle 2018-2019 ont également été plus importants qu'en 2018.

## • Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise **3 990 249,08 €** contre 4 010 435,15 € en 2018 soit **une diminution de 20 186,15 €** (total budgété 2019 : 4 100 000 €) et représente 58,32 % des dépenses réelles de fonctionnement (57,7 % en 2018).

A noter que cette part de plus en plus importante au sein des dépenses réelles de fonctionnement est corolaire à la baisse de ces dernières.

Pour expliquer les écarts entre 2018 et 2019, on rappellera les données externes qui s'imposent à la collectivité puis on expliquera les données internes, à savoir la gestion des ressources humaines.

### ✚ Les mesures imposées à la collectivité auxquelles sont soumises les dépenses de personnel :

#### 1. Mesures générales :

- Gel du point d'indice de la fonction publique - valeur de l'indice 100 : 56,2323€ – valeur inchangée depuis le 01/02/2017
- Augmentation du SMIC au 01/01 : 10,03€/h : **coût environ 4 484€**
- Augmentation de la prime de fin d'année : **+ 1,59%**
- Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : pas d'agents pour 2019
- Charges patronales : Fin de la convergence des taux de retraite avec le privé  
Le taux d'accident (AT) passe de 1,47 % en 2018 à 1,52% en 2019.

#### 2. Mesures catégorielles :

- Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) : 20 997€ chargés  
Concerne : Catégories A (hors filière médico-sociale), une partie des B et C  
**À noter** qu'il s'agira de la dernière revalorisation indiciaire pour les fonctionnaires de catégorie B, mais qu'il est encore prévu deux vagues de revalorisation pour certains fonctionnaires relevant des catégories A et C au 1er janvier 2020 et 2021.

#### ■ Statutaires :

- Concerne les éducateurs de jeunes enfants intégrés en CAT A (2 agents concernés) : +4 070€

**A ces données externes, s'ajoutent les données internes suivantes :**

**1. Les stagiairisations (entre le 01/09/2019 et le 01/12/2019) :**

- 3 Animateurs : Coût chargé : 3 292€
- 1 Agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux : Coût chargé : 1 368€
- 1 agent du CTM : + 573€

**2. Enveloppes d'heures supplémentaires :**

- Elections européennes : 1 358€

**3. Enveloppe Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sur une enveloppe maintenue à 10 000€ :**

- 62,1% d'utilisation du CIA (contre 44,51% en 2018)

**4. Un effet noria favorable consécutivement à ces éléments :**

Réforme des rythmes scolaires	-95 700 €
Suppression coordonnateur périscolaire	-19 411 €
Vacance chef de service accueil	-3 300 €
Remplacement différé police municipale	-7489€
Changement de personnel à la petite enfance	-4237€
Plombier (vacance 2018)	+15 890 €
Adjoint direction finances (vacance 2018)	+16 643 €
Réintégration policier	+ 27 028€
<b>TOTAL ESTIMÉ</b>	<b>-70 576 €</b>

**5. Les mesures individuelles (GVT)**

- Glissement (avancements d'échelon) :  
26 advancements d'échelon  
Gains indiciaires 1 743 points = 8 158€
- Vieillesse (avancement de grade) :  
6 advancements Gains indiciaires 300 points = 1400 €
- Technicité (promotion interne) :  
1 agent sur 4 propositions intervenue au 01/12 : + 282€

**6. Allocations chômages :**

- En 2018 : 20 906,85€
- En 2019 : 24 023,81€

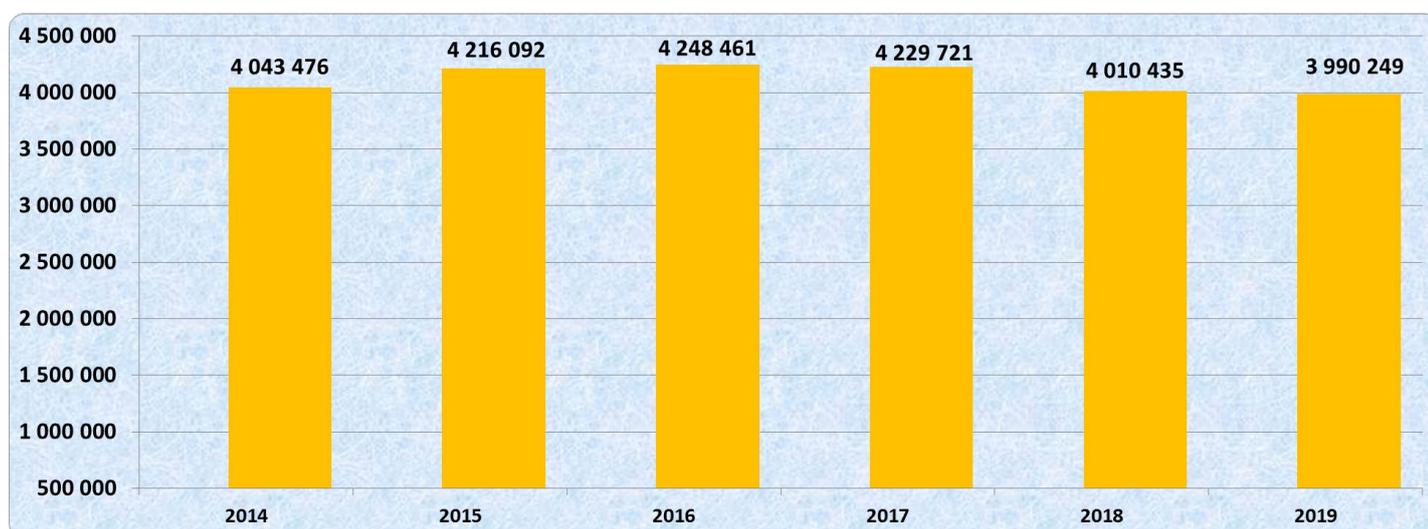
Il convient de noter que les remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie (chapitre 013 en recettes de fonctionnement) s'élèvent à 27 244,62 €.

✚ Evolution des dépenses de personnel entre 2014 et 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	moyenne
<i>en euros</i>	<b>4 043 476</b>	<b>4 216 092</b>	<b>4 248 461</b>	<b>4 229 721</b>	<b>4 010 435</b>	<b>3 990 249</b>	<b>3 458 031</b>
<i>variation n/n-1</i>	<b>4,24%</b>	<b>4,27%</b>	<b>0,77%</b>	<b>-0,44%</b>	<b>-5,18%</b>	<b>-0,50%</b>	<b>0,52%</b>
<i>Part dans les dépenses réelles de fonctionnement</i>	<b>55,48%</b>	<b>56,20%</b>	<b>56,16%</b>	<b>56,16%</b>	<b>57,70%</b>	<b>58,32%</b>	<b>56,34%</b>
<i>Moyenne de la strate démographique*</i>	<b>54,50%</b>	<b>54,60%</b>	<b>55,40%</b>	<b>56,30%</b>			

Source : DGFiP, comptes de gestion ; calcul DGCL.

La dernière publication des "collectivités locales en chiffres 2019" nous donne les ratios sur 2017



✚ Point sur les effectifs

Entre 2018 et 2019, les effectifs sont impactés par :

- 2 détachements
- 2 mutations
- 2 départs à la retraite
- 1 congé sans solde
- 1 licenciement
- Fin des TAP en 09/2018 – impact partiel sur 2018

Total effectif au 31/12/N	Emplois pourvus		Equivalent temps plein	
Catégorie	2018	2019	2018	2019
A	6	8	5,49	7,48
B	26	23	20,26	13,07
C	97	103	72,73	82,75
Autres (apprenti)	1		0,75	
<b>TOTAL</b>	<b>130,00</b>	<b>134,00</b>	<b>99,23</b>	<b>103,30</b>
<b>DONT TITULAIRES</b>	<b>71</b>	<b>80</b>	<b>67,08</b>	<b>75,74</b>
<b>DONT NON TITULAIRES</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>32,15</b>	<b>27,56</b>

- **Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante**

Ce chapitre totalise 508 514,66 € (total budgété : 558 526 €) et représente 7,43 % des dépenses réelles de fonctionnement retraitées. La diminution constatée entre 2018 et 2019 est de 37 915,38 €.

Le chapitre 65 est composé :

1. des contributions aux établissements publics (SIBAF)
2. des contributions aux écoles extérieures pour la scolarisation de nos élèves
3. des subventions aux associations et au CCAS
4. des indemnités aux élus, des créances éteintes et des redevances pour concessions.

65 - autres charges de gestion		2014	2015	2016	2017	2018	2019	évol 19/18
ETS PUBLIC DE LOIRE	6554	478	478	478	478	ns		ns
Contribution SYNDICAT DU BASSIN DU LOIRET	6554	3 814	3 990	3 715	3 715	ns		ns
Contribution SIBAF	6554	59 642	69 858	52 456	59 252	70 105	70 585	0,68%
Sous-total		63 934	74 326	56 648	63 444	70 105	70 585	0,68%
Contributions enfants scolarisés extérieurs	6558	30 407	38 698	22 355	51 470	34 537	37 713	9,20%
Total contributions		94 341	113 024	79 004	114 915	104 642	108 298	3,49%

#### ■ La contribution aux syndicats

Elle est composée de la seule participation au SIBAF qui est quasiment stable (+ 480 € entre 2018 et 2019) Pour mémoire, le mode de calcul de la participation SIBAF est la suivante :

80 % au prorata du nombre d'élèves et 20 % en proportion du potentiel fiscal par habitant.

La participation à répartir en 2019 était de 185 000 € soit 148 000 € à répartir au prorata du nombre d'élèves et 37 000 € au prorata du potentiel fiscal par habitant.

A l'issue de cette répartition, la commune de Saint-Jean-le-Blanc voit la participation de Saint-Jean-le-Blanc est de 70 452 € (61 618 € au prorata du nombre d'élèves et 8 834 € au prorata du potentiel fiscal par habitant.

#### ■ *Les contributions aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'extérieur*

Elles sont en hausse de 3 176 € par rapport à 2018.

#### ■ *Les subventions aux associations et au CCAS :*

65 - autres charges de gestion		2014	2015	2016	2017	2018	2019	évol 19/18
Subvention CCAS	657362	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	0,00%
Subvention au Département	65733	7 370	7 330	7 330	7 287	7 444	0	-100,00%
Subventions aux associations	6574							
Subventions diverses	fonction 025+04	35 830	38 580	42 230	39 280	15 080	14 500	-3,85%
Subventions sociales	fonction 5	1 365	1 565	1 415	1 715	1 330	780	-41,35%
Subventions famille	fonction 6	9 760	6 160	4 810	4 860	5 000	5 850	17,00%
Subventions scolaires	fonction 2	1 945	2 214	2 090	2 064	2 304	1 400	-39,24%
Subventions culturelles	fonction 3	11 333	12 930	15 030	22 980	15 600	15 600	0,00%
Subventions sportives	fonction 4	116 800	109 800	108 100	106 250	114 000	113 100	-0,79%
S/Tol subventions de fonctionnement aux associations		177 033	171 249	173 675	177 149	153 314	151 230	-1,36%
Total subventions		314 403	308 579	311 005	314 436	290 758	281 230	-3,28%

La subvention au CCAS est stable. La subvention au Département pour alimenter le Fonds unifié au Logement (FUL) et le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) est prise en charge par Orléans-Métropole.

#### ■ *Les indemnités aux élus, les créances éteintes et les redevances pour concessions*

65 - autres charges de gestion		2014	2015	2016	2017	2018	2019	évol 19/18
Indemnités, frais de mission, cotisations de retraite et formation des élus		113 545	116 734	127 590	135 994	136 408	118 518	-13,12%
Admissions en non valeur ou créances éteintes		3 139	3 817	2 630	366	4 862	0	-100,00%
Redevance pour concessions, brevets, licences		2 899	3 124	7 041	7 435	9 760	468	-95,21%

Les indemnités, frais de mission et cotisations des élus sont en diminution de 15 607,27 € suite à la démission de 2 adjoints.

Le coût de formation des élus est de 753 € en 2019 contre 2 461,50 € en 2018. La formation des élus est en diminution de 1 708,50 €.

ORGANISME DE FORMATION	THEME	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COUT FORMATION	FRAIS MISSIONS (REPAS)	TOTAL
Association des Maires du Loiret	Les pouvoirs de police en matière d'immeuble	11/06/2019	1(Mme HOUIS)	170,00	19,00	189,00
	Les relations avec l'administration, les administrés et les citoyens	01/10/2019	1 (Mme HOUIS)	170,00	23,00	193,00
	Occupation des biens communaux	10/10/2019	1 (Mme HOUIS)	170,00	23,00	193,00
	Elections et fonctionnement du conseil : 2020 de nouvelles règles à connaître	07/11/2019	2 (Mme HOUIS, Mme BERTHON)	85,00	23,00	108,00
	102ème congrès des Maires/Présidents d'interco	20/11/2019	M. BOIS	70,00	0,00	70,00
				<b>665,00</b>	<b>88,00</b>	<b>753,00</b>

## • Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières 2018 s'élèvent à 5 688,77 € (6 652,25 € en 2018). Elles concernent uniquement les intérêts (dont ICNE) relatifs au nouvel emprunt mis en place sur le dernier trimestre 2017 pour le financement du restaurant scolaire.

A noter que la municipalité a accepté la proposition du Crédit Agricole, de passer à taux 0 (fixe), l'emprunt contracté en 2007 pour le financement du Centre de Loisirs et du Centre de Première Intervention.

## • Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre totalise **139 631 €**. Il concerne le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place en 2012 et l'attribution de compensation à Orléans Métropole. En 2019, la collectivité a été exonérée du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

### Le FPIC

En ce qui concerne le FPIC, le montant prélevé sur l'Ensemble Intercommunal Orléans Val de Loire constitué de Orléans Métropole et de ses 22 communes membres s'élève à 4 537 518 € contre 4 703 367 € en 2018. La répartition de ce prélèvement entre les communes membres et Orléans Métropole a lieu en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale. Orléans Métropole contribue à hauteur de 1 717 736 € en 2019. Le solde de 2 819 782 € est réparti entre les communes selon leur potentiel fiscal agrégé. La ville de Saint Jean le Blanc, contribue en 2019 à hauteur de 67 588 € contre 77 106 € en 2018.

### L'attribution de compensation

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil métropolitain a adopté le montant de l'attribution de compensation composée de deux parties :

- L'attribution de fonctionnement
- L'attribution de compensation d'investissement.

Pour la totalité des charges de fonctionnement transférées (espace public, espaces verts, défense incendie, PLU, fourrière animale) Saint-Jean-le-Blanc contribue à hauteur de **650 400 €**. Budgétairement, cette contribution se traduit par la perte de l'attribution de 578 357 € versée par OMET jusqu'en 2016 et d'une dépense supplémentaire de **72 043 € payée désormais** à OMET.

### ■ *L'indemnité au titre de l'article 55 de la loi SRU*

En application de l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation, il est effectué chaque année un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dont le nombre de logements sociaux n'atteint pas 20 % des résidences principales.

Au titre de l'année 2019, la collectivité a été exonérée de ce prélèvement fiscal avec les données suivantes :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de Saint-Jean-le-Blanc, présente un déficit de 284 logements sociaux. Ainsi, la pénalité brute appliquée en 2019 est de 62 349,36 € correspondant à 25 % du potentiel fiscal par habitant (219,54 € pour Saint-Jean-le-Blanc) multiplié par le nombre de logements manquants.

De cette pénalité sont déduits :

- le reliquat de dépenses déductibles 2017 de 12 505,81 €, grâce à l'effort communal réalisée sur la vente de la Maison Hommet,
- la somme de 92 000 € correspondant aux dépenses effectuées par la commune en faveur du logement social (Vente de terrain de la rue des Carmes où la moins-value entre l'avis des domaines (132 000 €) et la valeur de vente (40 000 €).

Ainsi, la commune ayant justifié d'un montant de dépenses déductibles et de dépenses reportées (104 505,81 €) supérieur au montant du prélèvement brut calculé (62 349,36 €) est exonérée du montant du prélèvement en 2019 au titre de l'année 2018.

Le reliquat de dépenses déductibles reportables atteint 42 156,45 € et sera déduit de la pénalité à payer en 2020 au titre de 2019.

Néanmoins, la pénalité brute (avant déductions) augmente de 3,1%  
Le nombre de logements manquants augmente de 6,4%, notamment liée à l'augmentation du nombre total de logements de 3%.

### • *Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :*

En 2019, le montant des charges exceptionnelles s'élève à 2 003,91 €. Ces dépenses concernent en grande partie, des remboursements suite à des régularisations sur factures (périscolaires et école de musique).

## 2. Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

**Le chapitre 042** « opérations d'ordre de transferts entre section » enregistre d'une part les différences sur réalisations de bien dont le niveau dépend de notre programme de cessions d'immobilisations et d'autre part les opérations relatives aux amortissements dont le montant dépend lui des biens renouvelables inscrits en investissement. Notons que cette dotation aux amortissements constitue la part obligatoire de notre autofinancement.

En 2019, les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements d'un montant de 244 663,19 €, la vente d'un véhicule dont la valeur nette comptable était de 12 146,32 € et la vente d'un traceur de plan pour une valeur de 500 €.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. Le solde d'exécution

Le **solde d'exécution** de la section d'investissement qui correspond à la différence entre titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice, présente un **excédent de 817 516,07 €**.

Le **résultat final** de la section d'investissement, correspond à l'addition du :

1. solde d'exécution : 817 516,07 €
2. résultat 2018 reporté : - 759 542,15 €
3. solde des restes à réaliser : - 756 733,67 €

Il est donc égal à **- 698 759,75 €**. (Ce montant est le montant à affecter au compte 1068 sur le budget 2020)

#### B. Les recettes d'investissement :

1. **Les recettes d'investissement (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 2 838 822,47 €.**

Budget				
Exercice	2018		2019	
Chapitre	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé
<b>10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>404 313,98</b>	<b>432 724,99</b>	<b>1 868 050,66</b>	<b>1 911 644,20</b>
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>			<i>1 447 661,66</i>	<i>1 447 661,66</i>
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>490 876,71</b>	<b>371 346,00</b>	<b>203 600,00</b>	<b>70 843,76</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>654 500,00</b>	<b>654 500,00</b>	<b>595 000,00</b>	<b>597 025,00</b>
<b>024 - PRODUITS DES CESSIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 549 690,69</b>	<b>1 458 570,99</b>	<b>2 666 650,66</b>	<b>2 579 512,96</b>
<b>040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS</b>	<b>448 153,00</b>	<b>256 736,08</b>	<b>245 745,00</b>	<b>257 309,51</b>
<b>041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES</b>	<b>10 977,00</b>	<b>10 977,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 584 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 681 244,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 043 673,00</b>	<b>267 713,08</b>	<b>2 928 989,00</b>	<b>259 309,51</b>
<b>4582998 - REC FONCT EAU POTABLE A CU</b>	<b>372 775,00</b>	<b>372 774,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>372 775,00</b>	<b>372 774,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 966 138,69</b>	<b>2 099 058,89</b>	<b>5 595 639,66</b>	<b>2 838 822,47</b>
<b>001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVEST. REPORTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOIT AVEC LE SOLDE D'EXECUTION N-1</b>	<b>3 966 138,69</b>	<b>2 099 058,89</b>	<b>5 595 639,66</b>	<b>2 838 822,47</b>

- **Chapitre 10 – dotations et fonds propres**

Ce chapitre totalise **1 911 644,20 €** en 2019, il comprend :

- **1 447 661,66 €** d'affectation partielle en investissement du résultat de fonctionnement 2018. (Puisement dans le fonds de roulement).
- **340 389 €** au titre du fonds de compensation de la TVA perçu sur les investissements réalisés en N-2, c'est-à-dire en 2018.
- **123 593,54 €** au titre de la taxe d'aménagement (114 011,01 € en 2018).

### • **Chapitre 13 – subventions d’investissement**

Ce chapitre totalise **70 843,76 €** sur les 203 600 € prévus au budget. Mais les subventions attribuées non encaissées (restes à réaliser reportés sur l’année 2020) s’élèvent à **140 198 €**.

Les subventions encaissées sur l’exercice 2019 sont :

- DETR (dotation d’équipement sur les territoires ruraux) pour la création d’un préau à l’école maternelle Jean Bonnet : 4 485 € (Etat)
- DETR pour la mise en accessibilité de la salle Saint Joseph : 16 323 € (Etat)
- Subvention pour l’installation du système de vidéo protection : 15 000 € (Département)
- Subvention sur la réhabilitation de la salle des fêtes de Montission : 27 500 € (Département)
- Subvention pour une étude COEP (Conseil d’orientation énergétique du patrimoine) : 6 255 € (ADEME)
- Participation à l’achat de matériel spécifique pour le RASED : 1 280,76 € par les communes de Sandillon et Saint-Denis-en-Val.
- Participation sur les travaux réalisés dans les locaux loués à la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale d’Orléans-Tours : 5 010,18 € (Rectorat).

### • **Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées**

Cette recette concerne cette année, uniquement le tirage de l’emprunt « CACIB » dont nous plaçons le capital restant dû à la condition que notre trésorerie le permette : 597 025 €.

### • **Chapitre 040 – OPO Budgétaires de transfert entre les sections**

Il s’agit de la dotation aux amortissements pour 244 663,19 € et des opérations d’ordre relative à la vente d’un véhicule et du traceur de plans pour un total de 12 646,32 €.

### • **Chapitre 041 – OPO à l’intérieur de la section**

On retrouve habituellement dans ce chapitre la réintégration des frais d’études et le montant de la valeur vénale des immobilisations acquises à l’euro symbolique.

En 2019, il s’agit seulement d’écritures relative à l’acquisition de parcelles Allée de l’Arche et Allée de la pointe, à l’euro symbolique. Les écritures passées correspondent à la valeur vénale (2 000 €) des biens à inscrire à l’inventaire.

## **2. Les recettes d’investissement reportées sur 2019 :**

Etape		REPORTS
Sous Rub	Inscription budgétaire (Libellé)	Montant
020	ADMINISTRATION GENERALE	
	SUBVENTION AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE MAIR	15 400,00
	SUBVENTION POUR ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	16 500,00
Total : 020		31 900,00
212	ECOLEES ELEMENTAIRES	
	SUBVENTION ISOLATION ET MISE AUX NORMES ECOLE ELEMENTAIRE JE	31 297,00
	SUBVENTION MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ECOLES	12 471,00
Total : 212		43 768,00
411	SALLES DE SPORTS ET GYMNASSE	
	SUBVENTION ISOLATION SALLE ARMANDIERE	23 200,00
Total : 411		23 200,00
823	ESPACES VERTS URBAINS	
	ARRETE ATTRIBUTIF DU 15/07/2019 POUR ARBORETUM 2ÈME PHASE	41 330,00
Total : 411		41 330,00
<b>TOTAL</b>		<b>140 198,00</b>

## C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2019 à **2 780 848,55 €**.

Exercice		2018			2019		
Chapitre	Nature	Total budgété	Montant mandaté	% réalisation	Total budgété	Montant mandaté	% réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	ns	0,00	0,00	ns
16	Emprunts et dettes	752 000,00	751 931,04	99,99%	693 232,00	693 231,04	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	111 636,80	79 020,79	70,78%	210 418,00	10 279,87	4,89%
204	Subventions d'équipement versées	649 172,00	364 073,38	56,08%	683 269,62	398 171,00	58,27%
21	Immobilisations corporelles	1 651 502,42	980 182,22	59,35%	1 625 042,22	860 545,16	52,96%
23	Immobilisations en cours	42 203,62	2 247,55	5,33%	1 414 096,67	2 229,00	0,16%
4581998	DEP FCT EAU POTABLE TRANSFERT CU	372 775,00	372 774,82	100,00%	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 579 289,84</b>	<b>2 550 229,80</b>	<b>71,25%</b>	<b>4 626 058,51</b>	<b>1 964 456,07</b>	<b>42,47%</b>
040	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	39 677,00	40 474,72	ns	43 214,00	54 850,33	
041	OPO A L'INTERIEUR DE LA SECTION	10 977,00	10 977,00	ns	2 000,00	2 000,00	
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>50 654,00</b>	<b>51 451,72</b>	<b>NS</b>	<b>45 214,00</b>	<b>56 850,33</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 629 943,84</b>	<b>2 601 681,52</b>		<b>4 671 272,51</b>	<b>2 021 306,40</b>	<b>43,27%</b>
001	Solde d'exécution section investissement reporté	256 919,52	256 919,52	100,00%	759 542,15	759 542,15	100,00%
020	Dépenses imprévues	69 005,38		0,00%	164 825,00	0,00	
<b>SOIT AVEC LE SOLDE D'EXECUTION N-1 ET LES DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>3 955 868,74</b>	<b>2 858 601,04</b>	<b>72,26%</b>	<b>5 595 639,66</b>	<b>2 780 848,55</b>	<b>49,70%</b>

### 3. Les dépenses réelles d'investissement.

Le montant des dépenses réelles d'investissement est de **1 964 456,07 €**. Leur taux de réalisation est en 2019 de 42,47 % alors qu'il était de 71,25 % en 2018. Cette aggravation provient du départ de la Directrice du Pôle Cadre de Vie et Patrimoine et de la difficulté à la remplacer. Néanmoins, de nombreux investissements ont pu être engagés avant le 31 décembre 2019, d'où le volume important des Crédits de Reports en 2020.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à 1 271 225,03 €.

Les principales dépenses concernent :

- L'attribution de compensation d'investissement à Orléans-Métropole : 397 171 €
- Les travaux d'accessibilité de nos écoles et restaurants scolaires, travaux d'isolation de l'élémentaire Jean Bonnet et divers travaux d'aménagement dont éclairage du chemin entre l'école Charles Jeune et le restaurant scolaire Maurice Genevoix : 229 370 €
- Acquisition de matériel informatique dans les écoles : 8 536 €
- L'installation de caméras de vidéo-protection : 109 289 €
- La fin des travaux de la salle des fêtes de Montission : 99 137 € HT
- L'isolation du logement 8 rue des Capucins : 51 567 €
- La mise aux normes du club house du stade Lionel Charbonnier et sécurisation : 29 691 €
- Les travaux de protection murale du gymnase Travers : 22 938 €
- Le remplacement d'un véhicule pour la police municipale : 20 454 €
- La sécurisation des courts de tennis rue Creuse : 19 034 €
- L'aménagement du terrain à Montission : 16 216 €
- La modification du système de sécurité de nos différents bâtiments (police, hôtel de ville, salle polyvalente) : 15 252 €
- Les travaux d'éclairage de l'église : 13 617 €
- Travaux de la halte-garderie : 12 521 €
- L'installation de 3 panneaux de communication : 40 200 €
- Contribution financière à l'extension du réseau d'électricité : 10 404 €
- Les travaux de désamiantage du gymnase de l'Armandière : 10 938 €
- Les travaux au centre de loisirs dont l'installation d'un visiophone : 8 612 €
- Acquisition de panneaux de voirie : 8 393 €
- Reprise de l'étanchéité de la fontaine : 6 600 €
- Acquisition de mobilier divers : 22 533 €
- Acquisition de matériel divers : 50 637 €
- L'acquisition de logiciels : 4 045 €

A ces dépenses d'équipement, peuvent être ajoutés les travaux en régie d'un montant de 42 261 € concernant :

- Les travaux d'éclairage et faux plafonds de la halte-garderie
- La réalisation de supports pour les bâches communication
- La réfection des 3 bureaux et du couloir ainsi que le remplacement du plancher du gymnase de l'Armandière.
- Les travaux d'électricité de l'école Maurice Genevoix
- Les travaux complémentaires au stade Lionnel Charbonnier
- La réhabilitation du logement 8 rue du Ballon.

#### **4. Les dépenses d'investissement reportées sur 2020 :**

Les restes à réaliser sur l'année 2019 s'élèvent à 896 931.67 €

	Etape	REPORTS
Sous Rub	Inscription budgétaire	Montant
01	OPERATIONS NON VENTILABLE	
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVT ANNEE 2019	33 097,62
Total : 01		33 097,62
020	ADMINISTRATION GENERALE	
	VERIFICATION CAHIER DES CHARGES ISOLATION PRIM JB+ SALLE AR	480,00
	ACHAT 2 PORTABLES GALAXY XCOVER SERVICE COMMUNICATION + STOC	562,56
	ACQUISITION DE 9 PC, 2 ECRANS, 1 ORDINATEUR PORTABLE	6 630,01
	DEVIS 1014514 CHANGEMENT DES BATTERIES DU VEHICULE ELECTRIQU	6 172,60
	DEVIS 8254259 07/10/19 COFFRET DECOUPE JOINT CTM	444,97
	DEVIS FOURS/MISE EN OEUVRE INTERFACE CHORUS SCE ADM GENE MAI	2 424,00
	ETUDE COEP	4 680,00
	MIGRATION LOGICIEL ETAT CIVIL APPLICATION CITY WEB	5 625,00
	MODULE BONS DE COMMANDE ET WORKFLOW FACT	13 350,00
	RACCORDEMENT AU RESEAU CTM ACHAT 1 SWITCH	1 011,40
Total : 020		41 380,54
023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	
	APPAREIL PHOTO POUR LE SERVICE COMMUNICATION NIKON DS300 KIT	564,99
	BON COM19-0058 04/11/19 ONE RESPONSIVE DESIGN FOR INTERNET S	6 367,20
	BON COM19-0062 15/11/19 PANNEAU POUR AFFICHAGE LIBRE PR SCE	3 200,00
Total : 023		10 132,19
112	POLICE MUNICIPALE	
	1 ORDINATEUR LENOVO POUR LA POLICE MUNICIPALE	1 001,28
	2 MICROS DEPORTES POUR VELO POLICE MUNICIPALE - DEVIS C00309	356,40
	BON SEC19-0027 06/11/19 TROIS CASQUES VTT POUR LE SCE DE LA	201,00
	DEVIS 000978 23/10/19 3 VTT/3 BEQUILLES/3 MONTAGES ET ACCESS	6 422,00
Total : 112		7 980,68
114	AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE	
	CAMERA VIDEO PROTECTION 14 RUE DU CDG	4 110,78
	CAMERA VIDEO PROTECTION ESPLANADE MONTISSION	7 262,59
	CAMERA VIDEO PROTECTION LEVEE DES CAPUCINS/ RUE DE LA CERISA	11 250,20
	CAMERA VIDEO PROTECTION RUE GDG - CAPUCINS	8 715,11
	MARCHE 2016-09 MISE EN PLACE SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	4 499,77
	UPGRADE SERVEUR VIDEO PROTECTION	12 976,52
Total : 114		48 814,97
211	ECOLES MATERNELLES	
	DEVIS 1 12/04/19 MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE TX ACCESSIBIL	2 307,91
	DEVIS 19C4097 TRAVAUX ACCESSIBILITE WC MAT MG	1 343,68
Total : 211		3 651,59
212	ECOLES ELEMENTAIRES	
	BON SCOL19-PJB034 1 ECRAN DE PROJECTION ORAY ELEMENTAIRE JB	114,60
	BON SCOL19-PJB050 12 CHAISES/12 TABLES/12 CASIERS/ CHAUFFEUS	2 378,21
	DEVIS 19C4096 TRAVAUX ACCESSIBILITE PRIMAIRE JB	1 553,20
	DEVIS 2019-10-66 MISE AUX NORMES BLOC PORTE COUPE FEU TX ADA	3 058,80
	DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX ECHANTILLONS SUPPLEMENTAIRES PRIM D	1 020,00
	MAITRISE D'OEUVRE TRANSFORMATION LOGEMENTS EN CLASSES PRIM D	28 684,80
	MISSION CONTROLE TECHNIQUE TX TRANSFORMATION LOGT PRIM DV	5 106,00
	MISSION SPS TX TRANSFORMATION LOGT EN CLASSES PRIM DV	3 174,00
Total : 212		45 089,61
213	CLASSES REGROUPEES	
	BON SCOL19-PER1014 3 TABLETTES WIFI SAMSUNG GALAXY POUR MAT	665,75
	BON SCOL19-PER1015 1 ORDINATEUR PORTABLE HP + SOURIS + SACOC	772,33
	BON SCOL19-PER1027 INFORMATIQUE	1 722,24
Total : 213		3 160,32

313	THEATRE	
	DEVIS DEV002088 12/12/19 PANNEAU DE CHANTIER THEATRE DE PLEI	348,00
	MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION THEATRE DE PLEIN AIR	37 620,00
	MISE EN PLACE DE 2 CAMERAS DE VIDEO PROTECTION THEATRE DE PL	2 854,15
Total : 313		40 822,15
321	BIBLIOTHEQUE	
	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX CLIMATISATION BIBLIOTHEQUE	720,00
Total : 321		720,00
33	ACTION CULTURELLE	
	BON CULT19-0046 3 PENTA-5 SOCLES GIGOGNE SCULPTURE CHATEAU	1 184,40
	INSTALLATION ET EQUIPEMENT DE MATERIEL SON POUR ESPACE SCENI	13 343,98
	INSTALLATION ET MATERIEL LUMIERE ESPACE SCENIQUE	11 407,00
	LOT DE CHAISES POUR SALLE DES FETES DE MONTISSION	44 512,86
	LOT DE TABLES POUR SDF DE MONTISSION	15 711,09
	RESTRUCTURATION SALLE MONTISSION LOT 11 EQUIPEMENTS SCENIQUE	9 096,82
Total : 33		95 256,15
411	SALLES DE SPORTS, GYMNASE	
	BON SPO19-0008 15/11/19 UN BUT AVEC FILET PR SCE SPORT M. PI	2 860,00
	BON SPO19-0009 15/11/19 BADGING PR SALLE MONTISSION M. PIRES	14 694,00
	BON SPO19-0012 19/11/19 INSTALLATION BADGING SUR LE SITE DU	8 500,00
	DEVIS S010A/CP MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE : PASSAGE EN LED	17 499,48
	MOE CREATION ESPACE DE STOCKAGE AU DOJO LOT 2	17 568,00
	MOE CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMNASE RUE CRESUE	29 237,93
	MOE CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMNASE RUE CREUSE	4 215,07
	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX EXTENSION DOJO	720,00
	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX EXTENSION GYMN RUE CREUSE	720,00
Total : 411		96 014,48
414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	
	DEVIS 190346 29/03/19 SECURISATION TERRAINS DE TENNIS MODIF	29 430,01
Total : 414		29 430,01
421	CENTRES DE LOISIRS	
	DEVIS DE19065992 21/06/19 REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE	5 799,60
Total : 421		5 799,60
64	CRECHES ET GARDERIES	
	BON PE19-CF-13 17/09/19 UN MEUBLE HAUTEUR 100/UNE ETAGERE DE	570,27
	BON PE19-CF-13 17/09/19 UN TAPIS RECTANGULAIRE POUR LE SCE D	187,14
	RACCORDEMENT AU RESEAU SITE MPE ACHAT 2 SWITCH	1 251,96
Total : 64		2 009,37
71	PARC PRIVE DE LA VILLE	
	REEMPLACEMENT CHAUFFE EAU PAVILLON 13 RUE CREUSE - TRINDADE	573,59
Total : 71		573,59
822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	
	AGRANDISSEMETN PARKING LES CROCKETTES	63 411,26
	DEVIS DE0154 FIBRE MAIRIE-HOTEL COMMUNAUTAIRE	8 796,67
Total : 822		72 207,93
823	ESPACES VERTS URBAINS	
	ACHAT ARBRES ET ARBUSTES ESPACES VERTS	330,30
	BON DU 04/10/19 ACHAT ARBRES ET ARBUSTES SERVICE EV	535,31
	POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DE L'ARBORETUM	98 717,24
Total : 823		99 582,85
824	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	
	CONTRIBUTION FINANCIERE EXTENSION RESEAU ELECTRICITE	6 086,32
	MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE	3 121,70
	SUBVENTION FIN TRAITE DE CONCESSION ZAC CERISAILLE	252 000,00
Total : 824		261 208,02
<b>TOTAL</b>		<b>896 931,67</b>

## IV. L'ETAT DE LA DETTE

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2019 s'établit à 1 009 637,92 €. Cet encours est composé de deux emprunts à taux fixe.

Le premier emprunt qui avait été consenti par le Crédit Agricole en 2007 était à l'origine un emprunt indexé à taux variable (TAM +0,10 %). En septembre 2019, la collectivité a accepté la proposition du Crédit Agricole de sécuriser ce prêt définitivement en optant pour un taux fixe à 0.00 % à compter du 15 septembre 2019.

Le deuxième emprunt, contracté avec le Crédit Mutuel a été réalisé au taux fixe de 1,15000 % par an.

Au 31 décembre 2019, l'encours par habitant est de **113,79 €**. L'encours de dette moyen des communes au niveau national est de **874 € / habitant** (source : les collectivités locales en chiffres 2019).

Ce ratio est à compléter avec le ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (Dette/Recettes réelles de fonctionnement).

La capacité de désendettement de la ville s'élève à 0,56 an en 2019. Le seuil d'alerte minimal est de 7 ans, le seuil indépasseable est de 15 ans. Pour les communes de moins de 10 000 h, la capacité de désendettement est de 4,2 ans.

Le taux d'endettement est de 11,67 %

## V. LES EMPRUNTS GARANTIS

Au 31 décembre 2019, la collectivité avait accordé sa garantie au titre de 67 contrats de prêt. Le capital restant dû garanti total s'élève à **13 621 179,47 €**.

L'Annuité garantie au cours de l'exercice 2019 s'élève à 695 638,26 €

## VI. RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations statistiques			Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :			8 873
Nombre de résidences secondaires			55
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère la commune : Orléans Métropole			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeur par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 131 006	8 944 375	1001,83	1 039,75
Informations financières - ratios (2)			Valeurs
			Moyennes nationales de la strate (3)*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	770,25	939
2	Produit des impositions directes/population	542,81	500
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	975,39	1 125
4	Dépenses d'équipement brut/population <sup>1</sup>	143,27	283
5	Encours de dette/population	113,79	874
6	DGF/population	111,99	153

\*Source : DGFIP, comptes de gestion ; calcul DG CL.

La dernière publication des "collectivités locales en chiffres 2019" nous donne les ratios sur 2017

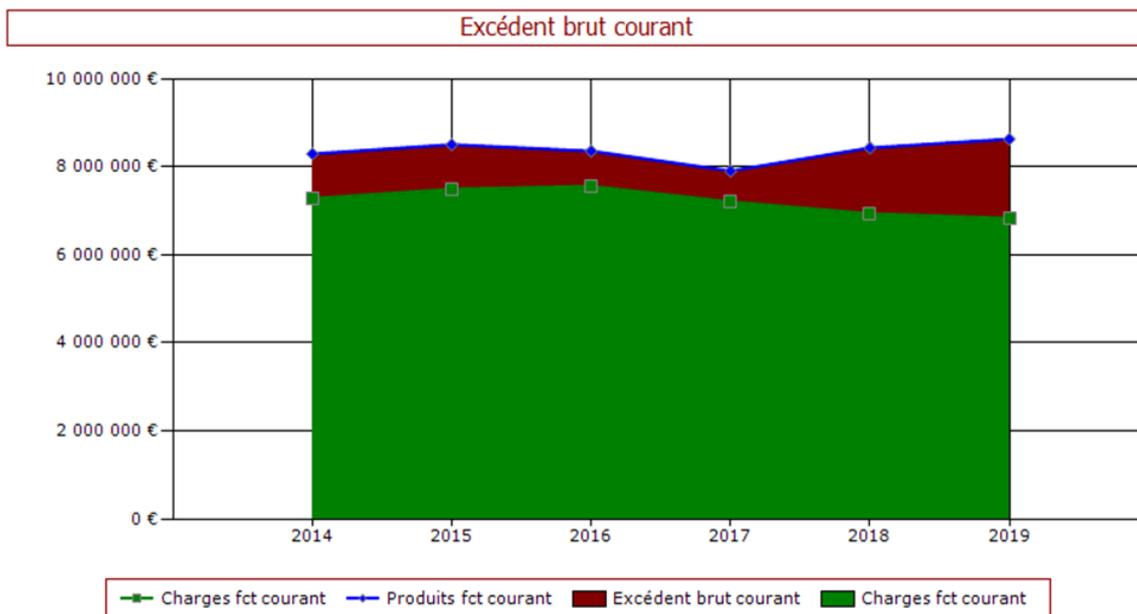
## VII. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

### CHAINE DE L'EPARGNE

€	2014	2015	2016	2017	2017 retraité*	2018	2019
Recettes courantes de fonctionnement	8 297 519	8 507 405	8 359 238	7 909 006	7 909 006	8 433 785	8 632 129
- Dépenses courantes de fonctionnement	7 283 390	7 496 538	7 561 030	7 207 612	7 207 612	6 937 154	6 834 398
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 014 129</b>	<b>1 010 866</b>	<b>798 208</b>	<b>701 394</b>	<b>701 394</b>	<b>1 496 631</b>	<b>1 797 730</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>49 857</b>	<b>-2 794</b>	<b>16 153</b>	<b>-625 856</b>	<b>98 723</b>	<b>42 172</b>	<b>19 046</b>
= Produits exceptionnels (moins les	51 024	2 257	20 093	103 490	103 490	48 923	21 541
- Charges exceptionnelles (yc ICNE)	1 167	5 052	3 940	729 346	4 767	6 751	2 495
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>1 063 986</b>	<b>1 008 072</b>	<b>814 361</b>	<b>75 538</b>	<b>800 117</b>	<b>1 538 803</b>	<b>1 816 776</b>
- Intérêts	3 263	-258	-146	1 070	1 070	6 652	5 198
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 060 723</b>	<b>1 008 330</b>	<b>814 507</b>	<b>74 468</b>	<b>799 047</b>	<b>1 532 151</b>	<b>1 811 578</b>
- Capital	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	97 431	97 431
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>975 723</b>	<b>923 330</b>	<b>729 507</b>	<b>-10 532</b>	<b>714 047</b>	<b>1 434 720</b>	<b>1 714 147</b>
Capital restant dû après transfert d'une partie de la dette à ORLEANS METROPOLE en 2018	1 190 000	1 105 000	1 020 000	1 485 000	1 485 000	1 107 069	1 009 638
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>1,12</b>	<b>1,10</b>	<b>1,25</b>	<b>19,94</b>	<b>1,86</b>	<b>0,72</b>	<b>0,56</b>
<b>Taux d'endettement (Dette/RRF)</b>							<b>11,67%</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>12,78%</b>	<b>11,85%</b>	<b>9,74%</b>	<b>0,94%</b>	<b>10,10%</b>	<b>18,17%</b>	<b>20,99%</b>

L'excédent brut courant est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Il permet d'appréhender l'effet de ciseau. L'effet de ciseau est l'évolution divergente des produits et des charges. Il tient son nom de la figure représentant la courbe lorsque le volume des dépenses de fonctionnement évolue plus rapidement que les recettes de fonctionnement.



La hausse des recettes fiscales conciliées aux efforts de rationalisation de nos dépenses ont permis en 2018 d'inverser la tendance qui se dessinait de 2012 à 2016, période pendant laquelle nos dépenses évoluent plus rapidement que nos recettes sous l'effet de la réduction des dotations de l'Etat.

► **L'épargne de gestion** est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette. C'est un bon indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant.

► **L'épargne brute** est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est l'indicateur principale de la santé financière des collectivités, un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'excédent appelé aussi « capacité d'autofinancement brut » (CAF) **finance la section d'investissement mais est affectée en priorité au remboursement de la dette**. Il doit donc être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

► **Le taux d'épargne brute** équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Il passe de 12,78 % en 2014 à 21 % en 2019. On considère que ce taux est idéal à partir de 15 % ;

► L'Épargne nette (ou CAF nette) est égale à l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond à l'épargne disponible pour investir une fois le remboursement de la dette assuré. L'épargne nette mesure donc la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.